

Force Ouvrière

Groupe AXA

17 novembre 2005

GPEC ou la Grande Perte d'Emplois Cogérée.

Alors que le patronat licencie, qu'il externalise et délocalise à tour de bras, alors que la précarité se développe depuis plus de 20 ans, **comment la question de l'emploi et celle des salaires pourrait ne pas être au centre des inquiétudes des salariés ?**

Aujourd'hui, toute cette politique de régression sociale est clairement **rejetée** par les français et l'immense majorité des salariés :

- rejetée d'une manière démocratique le 29 mai 2005 à l'occasion du référendum sur le projet de constitution européenne
- rejetée fortement par les manifestations et grèves des 10 mars et 4 octobre 2005.
- rejetée actuellement par une multiplication de mouvements sociaux et de grèves tant dans le secteur public que dans le privé.

Face à cette situation, le gouvernement déclare la question de l'emploi au centre de ses préoccupations et, dans le même temps, met en place durant l'été, par ordonnance... le Contrat de travail « nouvelles embauches » (CNE) accentuant ainsi la précarité en facilitant les licenciements (voir notre tract de septembre 2005 « Un été meurtrier pour le code du travail et les droits des salariés »).

Pourtant, au vu des profits gigantesques des sociétés, des augmentations faramineuses des rémunérations des patrons d'entreprises, on aurait pu penser, qu'au nom d'une réelle politique de défense de l'emploi (et en respect du principe démocratique...), une loi aurait interdit les réductions d'effectifs, les externalisations, les délocalisations, les licenciements et supprimé tous les contrats précaires en les transformant en véritables contrats de travail à durée indéterminée.

A l'évidence, il n'en est rien !

Le gouvernement et le MEDEF craignent de voir le rejet grandissant de leur politique se traduire par un mouvement national de protestation et de grève, encore plus large, regroupant le secteur public et le secteur privé.

Néanmoins, ils passent outre et entendent continuer cette politique anti-sociale mise en place et poursuivie depuis plusieurs décennies par le patronat et tous les gouvernements successifs.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la loi de programmation du 18 janvier 2005. Cette loi, non seulement, n'interdit pas les réductions d'effectifs mais a, entre autre, pour vocation de vouloir faire des syndicats, les promoteurs des réductions d'effectifs et des délocalisations en concert avec la Direction...

Et AXA dans tout cela ?

A travers un document intitulé « *Conduite du dialogue social au sein du Groupe AXA en Europe* » adopté en novembre 2004 par la majorité du Comité Européen de groupe, aujourd'hui annexé à l'accord sur le Comité Européen de Groupe du 6 octobre 2005 (signé par la CFDT, la CFTC, la CGC, l'UDPA et la CGT), **AXA est certainement l'inspiratrice de cette loi.**

C'est donc en application de cette loi que s'est ouverte, à AXA, une « négociation » au niveau RSG intitulée « *accord relatif à la Gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences et à la prévention des conséquences des mutations économiques* ».

Au-delà des déclarations lénifiantes de la direction, **comment imaginer qu'Axa ne soit pas fortement concernée par une réduction de ses effectifs ?** En deux ans c'est près de 10% d'emplois administratifs qui ont disparu à Axa France. Les commerciaux ont, eux, subi une perte depuis l'absorption de l'UAP de plusieurs milliers d'emplois (voir notre tract un « bilan anti-social » de juillet/août2005). Quant à l'avenir, les déclarations de Monsieur Henri de Castries sur la nécessité de réduire les coûts et de délocaliser, laissent présager, sans réaction des salariés, des lendemains qui ne chanteront pas.

Que contient en substance le projet d'accord RSG dans sa version datée du 21 octobre 2005 ?

- **Tout d'abord, l'axiome :**
 - o **Affirmation :** *la politique économique et sociale de Monsieur Henri de Castries est « responsable et pérenne ».*
 - o **Déduction :** *rien ne pouvant lui être reproché, les problèmes en matière d'emploi sont inéluctables.*
 - o **Conclusion :** *une seule solution : tenter d'en réduire les effets en les faisant accepter par les salariés par le biais des « organisations syndicales ».*
- **Poursuivons :** *la concurrence implique en permanence des changements tels que : créations, réorganisations importantes, transferts, suppressions d'activités, recherches de nouveaux marchés, **projets d'implantations à l'étranger...** dont les conséquences peuvent aller jusqu'à la délocalisation et, en dernier ressort, jusqu'aux licenciements.*
- **Face à cette perspective joyeuse,** *les salariés doivent avoir confiance et une attitude positive. Mieux, ils doivent être le moteur de « ces changements » (se faire hara-kiri en d'autres termes).*
- **Pour ce faire,** *il est mis en place un « observatoire » de la GPEC (gestion des emplois et des compétences) - fonctionnant sur la base du principe de la confidentialité vis-à-vis des salariés -, composé des syndicats signataires de l'accord et dont le rôle sera de définir et de mettre en application la politique de l'emploi d'Axa en prenant en compte les choix économiques et sociaux de la direction. Par exemple : Au nom d'une approche homogène du contexte emploi/salaires, les syndicats auront à choisir entre salaire et emploi.*

Au nom d'une prévention des « risques » qu'impliqueraient ces « changements », en signant un tel accord, les « syndicats » signataires admettent d'ores et déjà toutes les restructurations, les externalisations, les délocalisations et les licenciements. **C'est donc un véritable accord de méthode qui a pour objet de faire accepter, à froid, par les salariés une réduction des effectifs, voire leur propre licenciement.**

Pour FORCE OUVRIERE, c'est totalement inacceptable !

Pour Force Ouvrière, une véritable politique de l'emploi passe par :

- **L'embauche en CDI dans tous les secteurs en sous effectifs,**
- **La transformation de tous les emplois précaires (CDD...) en CDI,**
- **Aucune externalisation,**
- **Aucune délocalisation,**
- **Le maintien de tous les sites,**
- **Le maintien de tous les emplois existants dans tous les sites !**

Face à un texte abscons et devant l'importance du sujet, Force Ouvrière a décidé de constituer un dossier dans lequel figure son étude du document sur la « *Conduite du dialogue social au sein du Groupe AXA en Europe* » et son analyse du projet d'accord « *relatif à la Gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences et à la prévention des conséquences des mutations économiques* » dans sa version du 21 octobre 2005 et objet du présent tract. Les salariés intéressés peuvent se procurer ce document auprès des délégués FO ou en le réclamant au : 01 47 74 14 59.